



Direction régionale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale



LE SERVICE CIVIQUE EN OCCITANIE PLAN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL 2018 SYNTHÈSE

Créé par la loi du 10 mars en 2010, le Service Civique célébrera son huitième anniversaire en 2018. Il a concerné plus de 130 000 volontaires en France en 2017. Avec un budget de 450 millions d'euros inscrit au projet de loi de finances 2018, sa place au sein des politiques de jeunesse est désormais prépondérante. Il est mobilisé et mobilisable par les services de l'État et leurs partenaires, comme outil incontournable des politiques territoriales d'engagement, de citoyenneté et d'inclusion des jeunes.

En Occitanie, la DRJSCS pilote et contribue à l'animation du programme, en étroite collaboration avec les DDCS-PP. A ce titre, elle intègre le Service Civique dans l'Ambition Territoriale Jeunesse, dispositif structurant des politiques de jeunesse dans la région.

Le plan de développement 2018 du Service Civique en Occitanie, constitue la feuille de route des services de l'État en région et de leurs partenaires. Cette note en constitue la synthèse.

I – Objectifs 2018

Les crédits inscrits au projet de loi de finances 2018, devraient permettre à 8 500 nouveaux volontaires de signer un contrat d'engagement en 2018. L'engagement financier de l'État serait alors de plus de 40 millions d'euros pour la région Occitanie.

II – Axes régionaux de développement 2018 du Service Civique

- **Axe 1** – le développement de la gouvernance du Service Civique, aux niveaux régional, départemental et infra, garante d'un déploiement territorial cohérent.

- **Axe 2** – le développement de l'offre de missions de Service Civique pour répondre à une demande croissante des jeunes de la région. Sept leviers sont prioritairement à activer en 2018 :

La poursuite de la mobilisation du secteur associatif notamment dans des domaines présentant des potentiels de développement importants, en lien avec les grandes questions de société : éducation à l'environnement, développement durable, solidarité, lien intergénérationnel, etc...

L'engagement des collectivités territoriales notamment en intégrant le Service Civique dans les politiques territoriales de jeunesse et les politiques contractuelles (Contrats de Ville, Contrats de Ruralité...).

L'accueil de volontaires dans les services publics sur des missions attractives et valorisantes, visant à améliorer le service rendu aux usagers.

Un dispositif d'intermédiation renforcé et structuré via la co-construction avec les acteurs, d'un cadre régional rénové et partagé garantissant le respect des principes fondamentaux du Service Civique.

Des domaines à forts potentiels à explorer et notamment la santé et le médico-social dans le cadre des partenariats engagés avec l'ARS et la FHF, la protection de l'environnement, le développement durable et la transition énergétique via une collaboration à engager avec la DREAL et ses partenaires, ainsi que le Service Civique à l'international, avec l'appui de France Volontaires.

Des territoires et leurs habitants, pour lesquels des actions renforcées sont à conduire, et en particulier les quartiers prioritaires de la politique de la ville ainsi que les territoires ruraux.

La nécessaire mise en relation de l'offre et de la demande de missions, afin que toute mission agréée puisse être pourvue et que tout candidat au Service Civique puisse trouver une mission.

- **Axe 3** – la garantie d’une montée en charge du programme, respectueuse des principes fondamentaux du Service Civique.

1- Le respect du cadre légal et des principes fondamentaux

L’intégrité et la viabilité à long terme du Service Civique sont conditionnées au strict respect de son cadre légal et de ses huit principes fondamentaux, parmi lesquels « l’accessibilité » et la « complémentarité ».

L’accessibilité du Service Civique à tous les jeunes : en 2018, les services encourageront, soutiendront et accompagneront la mise en œuvre d’actions destinées à lever les freins à l’engagement des jeunes avec moins d’opportunités : jeunes sans ou de bas niveaux de qualification, sans diplôme, décrocheurs scolaires, jeunes résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville, en zones rurales, jeunes en situation de handicap.

La complémentarité des missions avec celles des autres intervenants : en 2018, la vigilance des services de l’État sera accrue concernant les risques de substitution du Service Civique avec d’autres statuts : emploi, stage, apprentissage. A cet effet, la collaboration engagée en 2017 entre la DRJSCS et la DIRECCTE Occitanie sera consolidée.

Le respect des obligations des organismes d’accueil de volontaires et en particulier la mise en œuvre d’un tutorat et d’un accompagnement au projet d’avenir, de qualité, ainsi que l’organisation de parcours de formation civique et citoyenne pour tous les volontaires.

2- Des domaines et acteurs à accompagner prioritairement en 2018

Les acteurs et secteurs d’activités présentant plus que d’autres, des risques de substitution liés à des difficultés conjoncturelles ou structurelles de moyens, feront l’objet d’un accompagnement renforcé en 2018 : les secteurs du sport, de l’environnement, de l’éducation et d’une manière générale, les organismes frappés par des non renouvellements de contrats aidés par l’État.

Les services de l’État accueillant des volontaires dans le cadre des grands programmes de l’Agence du Service Civique, se verront également proposer des actions de formation/accompagnement, à l’instar des expérimentations conduites en 2017 auprès des tuteurs de volontaires en préfectures et sous-préfectures.

3- Des outils déployés par les services de l’État

La formation des acteurs du Service Civique comme axe majeur de la stratégie de développement qualitatif du programme, via :

- un programme et un catalogue régional de **formations et d’ateliers en direction des tuteurs** et autres acteurs de l’accueil de volontaires dans les structures.
- une offre régionale structurée et qualitative, de **formations civiques et citoyennes pour les volontaires**.
- la démultiplication des **actions d’information collective**.

Le déploiement de dispositifs d'appui au projet Service Civique de type cellules, plates-formes et points d'appui à la conception et à la conduite de projets d'accueil de volontaires.

Le renforcement de la fonction de contrôle du Service Civique : le programme régional de contrôle fixe les priorités annuelles en matière de contrôle du Service Civique. Cette fonction sera fortement développée en 2018, considérant qu'elle constitue un outil précieux d'accompagnement des organismes d'accueil et qu'elle permet de s'assurer de la qualité de l'expérience d'engagement vécue par les volontaires.

➤ **Axe 4 - Faire du Service Civique une institution reconnue par la société française**

La notoriété et la meilleure connaissance des plus-values du Service Civique pour et par la société française, dans toutes ses composantes, constituent un enjeu majeur en 2018. À cet effet, des actions seront conduites afin de :

Développer de la communauté du Service Civique via l'organisation d'événements, rassemblements de volontaires et de cérémonies. La quinzaine régionale du Service Civique initiée en 2017, pourra être reconduite, selon un calendrier et des modalités à définir.

Améliorer la qualité de vie des volontaires par la recherche et l'obtention d'avantages, auprès de partenaires, notamment les collectivités territoriales.

Valoriser l'expérience d'engagement dans les parcours de vie et d'insertion des jeunes, par une meilleure reconnaissance, voire une validation des compétences, savoir-être acquis et des valeurs exprimées. Ainsi, des coopérations pourront être développées avec les établissements d'enseignement supérieur, le secteur de l'entreprise ou les acteurs des dispositifs de mobilité internationale des jeunes.

Reconnaître les compétences et l'expertise des tuteurs de volontaires en favorisant leur mise en réseau et l'échange de pratiques, voire, à terme, la reconnaissance formelle des compétences spécifiques développées (attestation, certification...).

III - Moyens et organisation des services

En Occitanie, le Service Civique est développé et animé par un réseau de 14 correspondants territoriaux, dont un correspondant régional et 13 correspondants départementaux, appuyés par des personnels techniques et administratifs.